CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E33354** **VALABLE JUSQU'AU** **19/10/2027**

ÉDITÉ LE 11/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/12/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 48 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE CREUSOT

Siret : 403 912 413 00016

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 11 004302

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 201201414

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 201201414

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : SOCIETE LHERMITTE

54 ROUTE DE GRURY
71760 ISSY L'EVEQUE

Téléphone : 03 85 24 97 07 **Fax :**

Portable : 06 13 24 02 96

Responsabilité légale :
LHERMITTE CHRISTIAN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@lhermitte71.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 441 860 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	5	11/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/09/2026 14:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.